



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE
SERVICE ÉCONOMIQUE

Veille de la situation économique et financière
Du 20 mai au 21 juin 2019

Marchés

| | Au 7/06 | Var vs 17/05 |
|----------|----------------|---------------------|
| EUR/CHF | 1,1195 | -0,7 % |
| USD/CHF | 0,9878 | -2,3 % |
| SMI | 9.749,13 | +0,9 % |
| Taux 10a | -0,505 % | -12 pb |

Chiffres-clé (g.a.)

- Inflation (IPCH) mai : +0,5 %
- Production industrielle T1 2019 : +4,3 %
- Nombre d'emplois en Suisse (non-résidents inclus) T1 2019 : 5,07 M (+1,3%)

FAITS MARQUANTS

Politique monétaire : la BNS introduit un taux directeur au jour le jour comme nouvel instrument principal de sa politique monétaire

La Banque nationale suisse (BNS) a décidé de remplacer son principal instrument de politique monétaire pour l'ancrage des taux d'intérêts ¹:

- Son principal instrument d'ancrage des taux d'intérêt consistait en la définition d'une bande-cible de fluctuation du LIBOR à trois mois (qui était fixée entre -1,25 % et -0,25 %) ;
- Le 13 juin, elle a remplacé cette bande de fluctuation par un taux directeur propre au jour le jour, qu'elle a fixé à -0,75 % ; la BNS visera à l'avenir à maintenir les taux d'intérêt à court terme du marché monétaire gagé en CHF – qui seront mesurés via le taux d'intérêt au jour le jour sur le marché suisse, le « Swiss average rate overnight » ([SARON](#)) - à un niveau proche de celui de son taux directeur.

Relations UE-Suisse : chacune des chambres du Parlement a adopté son propre projet de motion (non encore adopté par l'autre chambre) demandant une amélioration de l'accord institutionnel

Au cours de la session parlementaire qui s'est achevée le 21 juin, chacune des deux chambres du Parlement fédéral a adopté une motion (différente) demandant une « amélioration » de l'accord institutionnel UE-Suisse par des négociations additionnelles ou d'autres mesures appropriées.

La première partie des deux motions est identique et demande :

- La garantie du niveau actuel de protection des salaires ;
- L'exclusion dans l'accord de la reprise de la directive sur le droit des citoyens ;
- La non-exclusion par l'accord des aides d'Etat existantes.

Relations UE-Suisse : 67 % des entreprises sont favorables à l'accord institutionnel dans sa forme actuelle

Selon une enquête réalisée auprès de plus de 1.000 entreprises suisses de 20 salariés ou plus par l'institut de recherche gfs.bern, sur mandat d'economiesuisse et d'Alliance économie-politique :

¹ Outre les taux d'intérêt pratiqués sur les dépôts à vue des banques auprès de la BNS.

- « 67 % des entreprises suisses de 20 employé-e-s ou plus soutiennent l'accord institutionnel sous sa forme actuelle », 16 % se déclarant « clairement favorables » à l'accord et 51 % « plutôt favorables » ;
- Seules 23 % des entreprises interrogées estiment que le Conseil fédéral pourrait négocier un meilleur accord institutionnel que celui qui est sur la table.

ECONOMIE

Conjoncture : le PIB suisse a crû de 1,7 % au T1 2019 en glissement annuel

Au premier trimestre (T1) 2019, la croissance du PIB suisse s'est établie à 1,7 % en glissement annuel (g.a.), après 1,5 % en g.a. au T4 2018 et 2,4 % au T3 2018. La croissance demeure tirée par les exportations de biens (+3,5 % en g.a. hors objets de valeur) et de services (+3,6 % en g.a.), mais dans une moindre mesure qu'au trimestre précédent ; sous un angle sectoriel, ce sont, ce trimestre encore, les secteurs « *agriculture et industries* » qui ont connu la croissance la plus forte (+4,9 % en g.a.).

Finances publiques : Le Conseil fédéral ne modifie pas le frein à l'endettement (recommandation du FMI de permettre le report de crédits suite à un excédent) mais accorde davantage de flexibilité aux administrations dans l'exécution du budget

FISCALITE

EAR : projet d'introduction de l'échange automatique de renseignements entre la Suisse et un groupe d'Etats ayant manifesté leur intérêt à participer à ce dispositif

Le [projet](#) transmis par le Conseil fédéral au Parlement fédéral concerne [19 Etats](#) avec lesquels il propose de mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements en matière fiscale sur les comptes financiers (EAR) à partir de 2021 – date du premier échange automatique proposé avec ces Etats.

Pour mémoire, la Suisse a procédé à ses premiers EAR avec 36 Etats et territoires en septembre 2018 et prévoit de mettre en œuvre l'EAR avec 37 Etats et territoires supplémentaires à compter de septembre 2019, [sous réserve](#) que ceux-ci respectent la norme relative à l'EAR.

MARCHE DU TRAVAIL

Libre-circulation des personnes : rapport sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE

Selon le [rapport](#) du Conseil fédéral, 35% des travailleurs détachés et 31% des prestataires de services indépendants en provenance de l'UE/AELE ont fait l'objet d'un contrôle en 2018 (7% pour les entreprises suisses). Les taux d'infraction aux salaires minimaux relevés sont similaires pour les entreprises suisses et étrangères contrôlées. Ils sont demeurés stables pour les entreprises suisses (24% pour les branches couvertes par une convention collective de

travail étendue et 13% pour les secteurs contrôlés par les commissions tripartites) alors qu'ils ont diminué pour les entreprises étrangères (respectivement de 24% à 20% et de 16% à 15%). Dans 85% des cas, la procédure de conciliation entre les entreprises étrangères et les autorités de contrôle aboutit, contre 50% des cas pour les employeurs suisses.

SECTEUR FINANCIER

Transparence financière et fiscale : le Parlement fédéral a adopté la réforme visant à mettre en œuvre certaines des recommandations émises par le Forum mondial

La réforme vise à permettre à la Suisse de maintenir la note « *conforme pour l'essentiel* » qu'elle avait obtenue lors de son examen de phase 2 par le Forum mondial en 2016.

Elle répond aux insuffisances révélées sur la transparence des détenteurs de titres de participation (« *disponibilité des renseignements relatifs à l'identité et à la propriété* »). Pour accroître la transparence, la réforme prévoit :

- la conversion sous 18 mois des actions au porteur en actions nominatives (sauf cas dérogatoires d'autorisation) ;
- l'introduction de sanctions pénales en cas de manquements aux obligations :
 - Pour les sociétés, de tenir une liste de leurs ayants droit économiques ;
 - Pour les détenteurs de titres de participation représentant au moins 25% du capital d'une société, d'annoncer à cette société les ayants droit économiques de ces titres de participation.

En revanche, le Parlement fédéral a rejeté la proposition visant à clarifier les obligations d'échange de renseignements lorsque la demande d'assistance administrative est fondée sur des données dites « volées » :

- Sur ce point, le Conseil fédéral avait proposé de retirer de la loi l'interprétation suisse du principe de bonne foi, afin de sécuriser l'application de la définition internationale de celui-ci (facilitant un échange fondé sur des données « *volées* » obtenues de manière passive par l'Etat requérant) ; pour justifier son refus, la majorité du Conseil national a affirmé que la jurisprudence du Tribunal fédéral permettait déjà de satisfaire aux exigences du *Forum mondial*.

(Ré)assurance : projet d'introduction en bourse britannique d'au moins 25 % de l'entité ReAssure de Swiss Re, dédiée à la gestion de portefeuilles fermés d'assurance-vie

Le groupe Swiss Re maintient son projet d'introduction en bourse britannique d'au moins 25 % de sa filiale ReAssure, qui resterait co-détenue à 25 % par le groupe japonais d'assurance MS&AD. A travers cette introduction en bourse, le groupe indique viser à financer la poursuite de la croissance de l'activité de rachat et gestion de portefeuilles fermés (*i.e.* ne pouvant faire l'objet de nouvelles souscriptions) d'assurance-vie menée par ReAssure.

Gestion de fortune : projet de co-entreprise d'UBS au Japon pour les clients à très haut patrimoine

Le numéro un mondial de la gestion de fortune, UBS, et le premier groupe fiduciaire japonais, Sumitomo Mitsui Trust Holdings, ont initié un partenariat stratégique en gestion de fortune. Les deux groupes visent :

- D'ici fin 2019, à proposer à leurs clients les produits de leur partenaire stratégique ;
- D'ici début 2021, à lancer une coentreprise à parts égales en gestion de fortune, spécialisée dans les clients à haut et très haut patrimoine.

Assurance : Zurich Insurance prend position sur le marché australien de l'assurance-vie

Dans le cadre de sa stratégie visant à prendre des positions leaders sur des segments de marchés choisis dans des zones géographiques clés, le groupe *Zurich Insurance* a conclu un partenariat avec *Australia & New Zealand Banking Group (ANZ)* consistant en :

- L'acquisition, désormais achevée, par *Zurich Insurance*, de l'entité d'assurance-vie d'ANZ dénommée *OnePath Life* ;
- Un accord, d'une durée de validité de 20 ans, permettant la distribution des produits d'assurance vie de *Zurich Insurance* par les canaux bancaires d'ANZ.

| |
|--------------------------------|
| SECTEURS NON FINANCIERS |
|--------------------------------|

Transports : l'OFT octroie le permis de construire pour la transformation de la gare de Lausanne

L'Office fédéral des transports a approuvé les plans pour les travaux dans la gare de Lausanne. Le projet, qui prévoit notamment l'élargissement et le prolongement des quais de la gare, s'inscrit dans le cadre du programme Léman 2030, qui vise à augmenter la capacité du réseau ferroviaire entre Genève et Lausanne. Le coût des travaux est estimé à 1,3 Mds CHF, dont 900 millions financés par la Confédération.

Transports : La Poste envisage de vendre CarPostal France à Keolis

L'entreprise suisse La Poste, a annoncé avoir signé un contrat d'exclusivité avec Keolis, filiale de la SNCF, en vue de la vente de ses activités de transports en France (CarPostal France).

Energie : Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG annonce une offre publique d'achat sur les actions d'Alpiq

Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG (SKBAG) a annoncé le 29 mai son intention de lancer au mois de juillet une offre publique d'acquisition (OPA) des parts d'Alpiq en main du public. Depuis le rachat des parts d'EDF dans Alpiq par EOS et EBM, 87,92% des parts de l'énergéticien suisse sont détenues par trois groupes d'actionnaires : SKBAG, EOS et le consortium des actionnaires minoritaires suisses (CMS). Ils envisagent de se réorganiser par l'acquisition d'un tiers du capital chacun et de retirer Alpiq de la bourse à l'issue de l'OPA.

Agriculture : progression de l'agriculture biologique en Suisse

Le nombre d'exploitations agricoles en Suisse a reculé de 1,5% en 2018, poursuivant la tendance à la baisse. L'agriculture biologique a en revanche progressé, avec une augmentation de 4,9% du nombre d'exploitants. L'agriculture biologique représente désormais plus de 15% de la SAU totale.

Chimie : rachat de Parex par Sika

L'entreprise suisse de chimie de la construction Sika a annoncé la conclusion du rachat du cimentier Parex, dont le siège social est en France et le capital est détenu par l'entreprise de capital-investissement CVC Capital Partners. L'acquisition, dont le montant n'a pas été précisé, devrait permettre à Sika d'atteindre un chiffre d'affaire de 8 Mds CHF en 2019.

Industrie du jeu : premières extension de concession de casinos aux jeux en ligne

Suivant l'entrée en vigueur de la loi sur les jeux d'argents, le Conseil fédéral a approuvé les demandes d'extension de concessions de casinos aux jeux en ligne déposées par 4 casinos suisses. Le lancement des offres en ligne demeure encore soumis à un examen de la Commission fédérale des maisons de jeu.

SUIVI DES REFORMES

Marchés publics : adoption de la révision de la législation fédérale

Le Parlement fédéral a adopté la révision de la loi fédérale sur les marchés publics, qui vise à harmoniser les législations fédérale et cantonales et à transposer en droit suisse l'accord sur les marchés publics révisé de l'OMC, signé en 2012.

La réforme harmonisera en partie les seuils pour la procédure de gré à gré, les dispositions et les procédures de recours, qui seront étendues. Pour les marchés adjugés en-dessous des seuils internationaux, l'adjudicateur pourra tenir compte des niveaux de prix dans les pays où la prestation est fournie et de plusieurs critères extérieurs au marché (places de travail pour les personnes âgées et réinsertion des chômeurs de longue durée²). La réforme introduit également la possibilité pour les adjudicateurs d'obliger les soumissionnaires à présenter séparément la solution technique et le prix.

Transport ferroviaire : le Parlement adopte une motion afin de pouvoir se prononcer sur la libéralisation du transport ferroviaire international

Suivant le Conseil des Etats, le Conseil national a adopté le 4 juin une motion pour que le Parlement se prononce sur un éventuel projet de libéralisation du transport ferroviaire international de voyageurs, à l'étude au Conseil fédéral. Pour rappel, actuellement, les entreprises étrangères ne peuvent fournir ces prestations qu'en coopération avec une entreprise suisse.

² La loi actuelle prévoit déjà la possibilité de prendre en compte l'apprentissage.

Transport ferroviaire : le Parlement a adopté le PRODES 2035

Le Parlement fédéral a adopté le programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire suisse, (PRODES 2035), qui prévoit 12,9 Mds d'investissements dans plus de 200 projets ferroviaires d'ici 2035.

Transport routier : la Suisse investira 13,8 Mds CHF dans son réseau routier d'ici 2030

Le Parlement fédéral a adopté un plafond de dépenses de 8,1 Mds CHF pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des routes nationales entre 2020 et 2023 ainsi qu'un programme d'investissements dans les routes nationales, qui prévoit la réalisation à l'horizon 2030 de projets prioritaires d'extension du réseau routier pour un montant total de 5,6 Mds CHF.

Contrôle des investissements : le Conseil des Etats adopte une motion demandant l'instauration d'un mécanisme de contrôle des investissements

Le Conseil des Etats a adopté une motion parlementaire en vue de soumettre les investissements directs étrangers en Suisse à un système de contrôle et d'autorisation. Selon l'auteur de la motion, seuls les pays n'accordant pas à la Suisse la réciprocité en matière d'investissements devraient y être soumis. Le Conseil National doit désormais se prononcer sur le texte. Le Conseil fédéral a conseillé le rejet de la motion.

Indications géographiques : consultation sur l'adhésion de la Suisse à l'Acte de Genève

Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet d'adhésion de la Suisse à l'Acte de Genève. Signé en 2015, l'Acte de Genève étend le champ d'application de l'Arrangement de Lisbonne de 1958 sur la protection des appellations d'origine, que la Suisse n'a pas ratifié, aux indications géographiques.